



Association Nationale des Étudiants en Médecine de France

Organisation étudiante représentative selon la loi de 1901 et le code de l'éducation.
Représentée au CNESER et CNOUS. Nommée à la CNEMMOP. Membre de la FAGE et de l'IFMSA
ANEMF c/o FAGE, 79 rue Périer 92120 Montrouge - 01 40 33 70 72
www.anemf.org - contact@anemf.org

Relevé de motions CASS 2022

29 Avril au 01 Mai 2022 - Dijon

Motion n°1 Interne	Déposant : Bureau Soutien : Tours		
<u>Corps de la motion</u> : Adoption du Rapport préliminaire du CASS 2022 du Conseil de Surveillance.			
NPPV : 8	Abst : 0	Contre : 0	Pour : 57
La motion est adoptée.			

Motion n°2 Interne	Déposant : Bureau Soutien : Paris Ouest (UVSQ)		
<u>Corps de la motion</u> : Adoption du Rapport préliminaire du Conseil de Surveillance de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2022.			
NPPV : 8	Abst : 0	Contre : 0	Pour : 57
La motion est adoptée.			

Motion n°3 Interne	Déposant : Bureau Soutien : Rouen		
<u>Corps de la motion</u> : Adoption du Rapport final du Conseil de Surveillance de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2022.			
NPPV : 8	Abst : 0	Contre : 0	Pour : 57
La motion est adoptée.			

Motion n°4 Interne	Déposant : Bureau Soutien : Strasbourg		
<u>Corps de la motion</u> : Adoption du Procès-Verbal des Journées Étudiantes du Printemps 2022 de Grenoble.			
NPPV : 8	Abst : 0	Contre : 0	Pour : 57
La motion est adoptée.			

Motion n°5 Interne	Déposant : Bureau Soutien : Besançon		
<u>Corps de la motion</u> : Adoption du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2022.			
NPPV : 8	Abst : 0	Contre : 0	Pour : 57
La motion est adoptée.			

Motion n°6 Externe	Déposant : Bureau Soutien : Angers		
<u>Contexte de la motion</u> : Quatre ans après l'enquête Santé Mentale réalisée par l'ANEMF, la situation des étudiants reste toujours inquiétante. L'ANEMF a donc lancé une nouvelle enquête pour actualiser ses chiffres et renouveler ses positions.			
<u>Corps de la motion</u> : Adoption des propositions présentées dans le rapport de l'Enquête Santé Mentale 2021.			
NPPV : 69,59	Abst : 0	Contre : 0	Pour : 2473,01
La motion est adoptée.			

Motion n°7 Externe	Déposant : Rouen Soutien : Bordeaux		
<u>Contexte de la motion</u> : Dans le cadre du CER, il est proposé aux étudiants un financement au cours de leurs études médicales (après la réalisation d'une thèse de sciences) à hauteur du CESP ainsi que la possibilité d'avoir accès à des postes d'internes hors-contingent sur présentation d'un projet médico-scientifique alliant leurs compétences en médecine et en recherche. En contrepartie, les étudiants s'engagent à réaliser un service public à la fin de leur internat (en recherche ou en soin) équivalent au nombre d'années où il a perçu le CER (d'au moins 3 ans). A la suite du processus de candidature au poste hors-contingent avant le matching, se pose la question de ce qu'il adviendra des étudiants ayant été acceptés au CER mais n'ayant pas eu la subdivision/spécialité qu'ils désiraient en adéquation avec leur projet médico-scientifique.			
<u>Corps de la motion</u> : Tout étudiant inclus dans le CER s'engage à effectuer un service public équivalent à la durée de financement perçu (et d'au moins 3 ans) qu'importe la subdivision et la spécialité d'affectation.			
NPPV : 0	Abst : 82,03	Contre : 0	Pour : 2460,57
La motion est adoptée.			

Motion n°8 Externe	Déposant : Toulouse Soutien : Lyon Sud		
<i>Contexte de la motion : Les étudiants de la dernière promotion ECNi et ceux de la promotion ECNnf pourront être amenés à redoubler et/ou prendre des années de césures jusqu'à passer en DFASM3 en 2024-2025. Dans ce cas, il se pose la question du modèle de l'examen d'accès au troisième cycle pour ces étudiants.</i>			
Corps de la motion : Les étudiants ayant passé leur deuxième cycle sous le modèle ECNi ou ECNnf qui, suite à des redoublements/années de césures seraient amenés à passer les examens d'accès au troisième cycle durant l'année 2024-2025, devront passer les mêmes épreuves que les DFASM3 2024-2025 du modèle R2C. Ils devront aussi valider des points de parcours au même titre que ces étudiants engagés dans le modèle R2C afin de pouvoir participer à la même procédure d'appariement.			
NPPV : 0	Abst : 641,54	Contre : 118,36	Pour : 1782,7
La motion est adoptée.			

Motion n°9 Externe	Déposant : Bordeaux Soutien : Rouen		
<i>Contexte de la motion : Dans le cadre des exercices coordonnés et au vu des objectifs d'amélioration de suivi du patient, de prise en charge plus précoce, mais aussi d'intégration et de coordination des différents professionnels de santé d'un territoire, intervenant autour d'un même patient.</i>			
Corps de la motion : L'ANEMF se positionne pour l'ESCAP et encourage sa mise en place.			
NPPV : 0	Abst : 57,84	Contre : 0	Pour : 2484,76
La motion est adoptée.			

Motion n°10 Interne	Déposant : Toulouse Soutien : Université de Paris		
<i>Contexte de la motion : Face aux carences du site internet et aux difficultés rencontrées face à son développement, la visibilité et la crédibilité de l'ANEMF sont impactées.</i>			
Corps de la motion : Si aucune avancée significative n'est constatée au 1er Juin 2022, l'ANEMF commencera les démarches pour le développement d'un nouveau site internet avec un nouveau développeur.			
NPPV : 8	Abst : 2	Contre : 1	Pour : 54
La motion est adoptée.			

Motion n°11 Externe	Déposant : Lyon Sud Soutien : Toulouse		
<p><u>Contexte de la motion :</u> Depuis plusieurs mois, les avancements prévus sur le développement d'une plateforme et d'un player fonctionnel intégrant les nouvelles modalités docimologiques ne sont que repoussés malgré les exigences répétées du bureau national, des référents UNESS, de l'assemblée générale, des étudiants en médecine et appuyé par la CDD ainsi que FU. La plateforme n'intègre pas les nouvelles modalités docimologiques qui doivent permettre d'évaluer les promotions de DFASM1 et DFASM2 actuelles ainsi que les suivantes. Aussi, les annales facultaires comportant les nouvelles modalités ne sont donc pas disponibles ni accessibles aux étudiants dans les facultés utilisant l'UNESS. Pour toutes ces raisons l'état de la plateforme ne permet pas aux étudiants de se préparer sereinement à leurs examens ainsi qu'aux EDN, ni ne permet aux facultés de former correctement les étudiants. L'UNESS a démontré une incapacité à répondre aux besoins des étudiants ainsi qu'aux attentes de la CDD et de FU qui finance l'UNESS.</p> <p>Corps de la motion : Si au 1er juin l'UNESS n'a pas su fournir un player fonctionnel intégrant les nouvelles modalités docimologiques propre à la réforme à l'ensemble des facultés que ce soit pour les examens ou les entraînements des étudiants. L'ANEMF se positionne pour le retrait du statut d'opérateur national à l'UNESS.</p>			
NPPV : 0	Abst : 264,21	Contre : 0	Pour : 2278,39
La motion est adoptée.			

Motion n°12 Externe	Déposant : Grenoble Soutien : Université de Paris		
<p><u>Contexte de la motion :</u> L'indemnité transport présente des limites qui ont été accentuées par le contexte actuel d'inflation du prix de l'essence. Il paraît alors nécessaire de la réévaluer à la hausse pour s'aligner sur le coût de la vie réelle.</p> <p>Corps de la motion : L'ANEMF demande une revue à la hausse de l'indemnité de transport basée sur la grille de la fonction publique.</p>			
NPPV : 0	Abst : 0	Contre : 0	Pour : 2542,6
La motion est adoptée.			

Motion n°13 Externe	Déposant : Toulouse Soutien : Bordeaux		
<p><u>Contexte de la motion :</u> Dans le cadre de la R3C et des discussions autour de l'ajout d'une 4ème année au DES de Médecine générale, une application transitoire optionnelle avait été proposée. Celle-ci impliquerait de laisser le choix aux étudiant de réaliser un DES de médecine générale en 3 ou 4 ans. Dans un contexte d'égalité de formation et afin de ne pas créer un diplôme à deux niveaux et à deux vitesses ainsi que d'assurer un contexte le moins anxiogène possible pour les étudiants.</p> <p>Corps de la motion : L'ANEMF se positionne pour une application uniforme à tous les étudiants de la 4eme année du DES de Médecine Générale.</p>			

NPPV : 0	Abst : 240	Contre : 55,21	Pour : 2247,39
La motion est adoptée.			

Motion n°14 Interne	
--------------------------------------	--

Motion initiale

Déposant : Nîmes

Soutien : Toulouse

Contexte de la motion : Lors de la présentation de la proposition partenariale de MedGame au CASS, il est ressorti que certains points restaient encore à retravailler.

Corps de la motion : L'ANEMF continue les négociations avec MedGame.

Alternative n°1

Déposant : Lille Catho

Soutien : Paris 11 - Kremlin Bicêtre

Contexte de la motion : Lors de la présentation de la proposition partenariale de MedGame au CASS, il est ressorti que certains points allaient à l'encontre des valeurs que porte l'ANEMF : toutes ressources pédagogiques mises à disposition des étudiants devraient rester accessibles et gratuites. Cependant Med Game propose des services payants qui vont à l'encontre de nos positions.

Corps de la motion : L'ANEMF arrête les négociations avec MedGame.

NPPV : 11	Abst : 15	Contre : 0	Pour l'Alternative n°1 : 22	Pour la motion initiale : 17
------------------	------------------	-------------------	------------------------------------	-------------------------------------

L'alternative n°1 est adoptée.

Motion n°15 Externe	Déposant : Grenoble Soutien : Saint-Étienne
--------------------------------------	--

Contexte de la motion : L'ANEMF est vigilante à ce que soit maintenue une équité d'accès aux postes d'internes entre les étudiants du CER et les autres étudiants en médecine.

Corps de la motion : Il est nécessaire que les postes d'internes ouverts à la demande des étudiants du CER soient hors-contingent. Tant que l'ANEMF n'obtient pas cette garantie, l'ANEMF exige que le critère de rang qu'elle porte pour l'accès à ces postes soit instauré.

NPPV : 47,02	Abst : 82,03	Contre : 0	Pour : 2413,55
---------------------	---------------------	-------------------	-----------------------

La motion est adoptée.

Motion n°16 Externe	Déposant : Strasbourg		
	Soutien : Lyon Sud		
<i>Contexte de la motion : Depuis la réforme des statuts de la CNAF, un grand nombre d'étudiants hospitaliers ont vu le montant de leurs APL diminuer car ils sont assimilés à des étudiants salariés. Dans les faits, en moyenne, les revenus des étudiants hospitaliers sont nettement inférieurs à ceux des étudiants salariés.</i>			
Corps de la motion : L'ANEMF se positionne pour que la méthode de calcul des APL des étudiants hospitaliers tienne compte de leur situation financière propre qu'on ne peut pas assimiler à celle d'un étudiant salarié.			
NPPV : 0	Abst : 0	Contre : 0	Pour : 2542,6
La motion est adoptée.			

Motion n°17 Externe	Déposant : Paris 11 - Kremlin Bicêtre		
	Soutien : Marseille		
<i>Contexte de la motion : Le CNA est le centre national d'appui à la qualité de vie des étudiants en santé. C'est une structure née en 2018 pour une mission de deux ans prônant la qualité de vie des étudiants en santé. En août 2021 la lettre de mission n'est pas renouvelée, la faute à des inégalités d'investissement au local, et de diverses problématiques.</i>			
<i>En septembre 2021 un travail a commencé sur une nouvelle structure prenant le relais du CNA, se nommant CNAES (Coordination Nationale d'Accompagnement des Etudiants en Santé). Ses principales missions sont les suivantes :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> - une plateforme d'écoute et d'orientation en faveur de la qualité de vie - un site d'informations et de conseils - des procédures transparentes de traitement des divers types de signalements - des formations à destination de l'ensemble des parties prenantes 			
Corps de la motion : L'ANEMF soutient et s'implique dans le travail du CNAES.			
NPPV : 0	Abst : 0	Contre : 0	Pour : 2542,6
La motion est adoptée.			

Motion n°18 Externe	Déposant : Marseille		
	Soutien : Paris 11 - Kremlin Bicêtre		
<i>Contexte de la motion : Suite à la parution au JO le 3 mars 2022 de l'amendement sur l'élargissement du sport sur ordonnance. La prescription de sport est désormais réalisable par tous les médecins et s'étend aux patients souffrant d'une affection de longue durée ou d'une maladie chronique ou présentant des facteurs de risques et des personnes en perte d'autonomie. Tous les étudiants en médecine seront donc de potentiels prescripteurs de sport sur ordonnance.</i>			

Corps de la motion : L'ANEMF se positionne pour que le sport sur ordonnance soit inclus dans notre cursus universitaire.

NPPV : 0

Abst : 0

Contre : 0

Pour : 2542,6

La motion est adoptée.

Motion n°19 Externe

Déposant : Caen

Soutien : Dijon

Contexte de la motion : Dans le cadre de la création d'une charte nationale d'accueil des étudiants en médecine au sein des services d'urgences adultes et SAMU, l'ANEMF a été contactée par des enseignants du Collège National des Universitaires de Médecine d'Urgence pour en être co-signataire.

Corps de la motion : L'ANEMF signera cette charte sous réserve de la suppression de la phrase suivante page 2, paragraphe 5 : "participer à l'activité de régulation ainsi qu'aux prises en charge pré-hospitalière en primaire ou secondaire."

NPPV : 69,59

Abst : 601,74

Contre : 0

Pour : 1871,27

La motion est adoptée.

Motion n°20 Mobilisation

Déposant : Saint-Étienne

Soutien : Paris 11 - Kremlin Bicêtre

Contexte de la motion : L'ANEMF a soumis son soutien à l'instauration d'une quatrième année de médecine générale à plusieurs conditions dans sa composition et sa temporalité de mise en place en 2018 et 2020. L'ANEMF est donc opposée à une mise en place dès la rentrée 2022 dans la mesure où aucun texte réglementaire n'est prêt.

Cependant, ce sujet a été plébiscité par de nombreux candidats à la présidentielle et les proches du Président réélu Macron semblent suggérer sa volonté de mettre en place cette 4ème année pour la promotion de néo-internes de la rentrée 2022. Cela n'est absolument pas acceptable.

Si le nouveau gouvernement, malgré les multiples avertissements de l'ANEMF, venait à décider de la mise en place dès la rentrée 2022, l'ANEMF doit engager tous les moyens de mobilisation en son pouvoir pour refuser cette mise en place excessivement hâtive.

Dans la mesure du possible, cette mobilisation devra se faire en collaboration avec l'ISNAR-IMG.

Corps de la motion : Dans le cas où le nouveau gouvernement décide la mise en place de la 4e année de médecine générale pour la promotion des néos internes de la rentrée 2022, l'ANEMF appellera les étudiants à se mobiliser selon les formes qui paraissent pertinentes au local et au national (grève, manifestation, sitting, port de brassards etc..), et à coordonner autant que possible ces actions.

L'ANEMF fournira tout le soutien nécessaire à la réussite de la mobilisation des étudiants quelle que soit sa forme (éléments de communication, formations, relais médiatique...) dans la limite des possibilités financières de l'ANEMF sur proposition du Bureau National et avec l'approbation du Conseil de Surveillance.

NPPV : 0

Abst : 0

Contre : 0

Pour : 2542,6

La motion est adoptée.

Motion n°21 Externe	Déposant : Caen Soutien : Brest		
<p><i>Contexte de la motion : Dans le cadre de la solidarité internationale notamment en lien avec la situation actuelle entre l'Ukraine et la Russie, une réaffirmation des droits humains est nécessaire. Le processus de paix est fondamental pour un accès sécurisé et égalitaire aux droits fondamentaux tels que le soin ou l'éducation.</i></p> <p>Corps de la motion : En tant que représentant des étudiants en médecine, L'ANEMF encourage les facultés de médecine et les universités soutenues par leurs associations locales à accueillir et aider tous les étudiants en médecine étrangers impactés par des conflits, et en tant que membre de l'IFMSA de pouvoir apporter un soutien aux peuples et étudiants concernés sans pour autant prendre position dans le conflit.</p>			
NPPV : 0	Abst : 70,22	Contre : 0	Pour : 2472,38
La motion est adoptée.			

Motion n°22 Externe	Déposant : Lyon Sud Soutien : Toulouse		
<p><i>Contexte de la motion : L'UNESS devait mettre en place une plateforme permettant la réalisation des examens facultaires ainsi que l'entraînement des étudiants sur la banque d'annales.. La mise en place de la plateforme fonctionnelle n'a pas pu être possible cette année, ce qui a poussé plusieurs facultés à chercher des alternatives en recontractualisant avec Theia par exemple. Afin de garantir la fonctionnalité de la plateforme pour les années à venir, il semble pertinent que des tests de charge soient effectués.</i></p> <p>Corps de la motion : L'ANEMF se positionne pour qu'un planning prévisionnel de tests de charge soit préparé afin que ceux-ci soient réalisables dans la première quinzaine de juin.</p>			
NPPV : 0	Abst : 0	Contre : 0	Pour : 2542,6
La motion est adoptée.			

Motion n°23 Adhésion d'un association non représentative ou observatrice ou d'un membre institutionnel	Déposant : Bureau Soutien : Lyon Sud		
---	---	--	--

Corps de la motion : Adhésion de l'association Étudiants Représentants de l'UFR Médecine en tant qu'association non représentative.

NPPV : 8

Abst : 1

Contre : 0

Pour : 56

La motion est adoptée.

Motion n°24
Adhésion d'un association non représentative ou observatrice ou d'un membre institutionnel

Déposant : Bureau

Soutien : Paris 11 - Kremlin Bicêtre

Corps de la motion : Adhésion de Les Penseurs de Plaies en tant qu'association observatrice.

NPPV : 8

Abst : 1

Contre : 0

Pour : 56

La motion est adoptée.

Motion n°25
Externe

Déposant : Bureau

Soutien : Rouen

Contexte de la motion : La fédération représentative des étudiants en médecine d'Allemagne (bvmd) lance une enquête européenne auprès des étudiants en médecine de France, Suisse, Autriche, Pologne, Pays-Bas et Allemagne afin de recueillir :

leurs projets professionnels

l'impact de la pandémie de COVID-19 sur leur vision du métier de médecin

leur point de vue sur la place du numérique dans le système de soin

Celle-ci est réalisée en collaboration avec la fédération des médecins conventionnés d'Allemagne (KBV), le groupe de travail de recherche sociale appliquée de l'université de Trèves et l'association des facultés de médecine (MFT) ainsi que les associations représentatives des étudiants en médecine de Pologne, Pays-Bas, Autriche, et Suisse.

Corps de la motion : L'ANEMF accepte de participer à l'enquête 2022 du BVMD en y apposant son logo et en la partageant.

NPPV : 0

Abst : 52,28

Contre : 0

Pour : 2490,32

La motion est adoptée.

Motion n°26 Externe	Déposant : Bureau Soutien : Lyon Sud		
<u>Corps de la motion</u> : Adoption de la contribution "Intégration de la thématique de la transidentité aux 1er et 2ème cycle des études de médecines".			
NPPV : 0	Abst : 82,03	Contre : 0	Pour : 2460.57
La motion est adoptée.			

Motion n°27 Affiliation	Déposant : Bureau Soutien : Strasbourg		
<u>Corps de la motion</u> : L'ANEMF adhère à l'International Federation of Medical Students Associations pour l'année 2022-2023.			
NPPV : 0	Abst : 0	Contre : 0	Pour : 2542,6
La motion est adoptée.			

Motion n°28 Interne	Déposant : Bureau Soutien : Dijon		
<u>Corps de la motion</u> : Adoption du rapport final du Conseil de Surveillance.			
NPPV : 0	Abst : 0	Contre : 0	Pour : 57
La motion est adoptée.			